

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 16 décembre 2022 à 17 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 12 décembre 2022, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : BIANCONI Charles-Henri, BARTOLI Jean-Christophe, , CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, SAMPIERI Jean-Pierre,
Présents : 8	
Votants : 12	Etaient excusés et représentés par pouvoir : QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent
	Etaient absents : ANTONETTI Jean-Pierre, BERQUEZ Zélia, VAUTRIN Marie Gabrielle
	Secrétaire de séance : BARTOLI Jean-Christophe
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**Objet : adoption d'une motion concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.**

Le Maire expose au conseil Municipal,

L'association des Maires de France a soumis à la commune de Pianottoli Caldarello une motion concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Lecture est faite de la motion.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de l'adopter en l'état.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

### DECIDE

Article premier : d'adopter la motion jointe à la présente délibération dans sa totalité

Article second : Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Voix POUR :	9
Voix CONTRE :	2
ABSTENTION :	1
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le :  19/12/2022	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 16 décembre 2022, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/12/2022 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI 
--	--